



Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 25 juin 2018

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Nombre de votants : 5
Votes pour : 5
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
15/5/2018

Délibération n° B 2018-15

**Autorisations d'ester en justice à donner au Président : - dégradation au CIS de THERVAY -
effraction au CIS du FINAGE - contentieux relatif à une restitution d'effets par un sapeur-
pompier volontaire**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin, à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Étaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, François GODIN, Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code pénal et le code de procédure pénale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-16 du 19 juin 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

1 - Dégradation au CIS de THERVAY

Entre le mercredi 18 avril 2018 matin et le jeudi 19 avril 2019 en fin de journée, un véhicule a pénétré sur le parking du CIS, qui n'est pas clôturé, et a dégradé la casquette de toit au niveau de l'angle.

Le 20 avril 2018, le Lieutenant Martial VANNIER, Chef du CIS a déposé plainte au nom du service.

2 - Effraction au CIS du FINAGE

Le 9 mars 2018, à 5h28, l'alarme du CIS du Finage s'est déclenchée.

Le Chef du CIS, alerté sur son téléphone, s'est rendu immédiatement sur les lieux. Il a constaté que la première porte sectionnelle était ouverte et que la deuxième était enfoncée.

Tous les rideaux du FPT avaient été ouverts, un jerrican de 30 litres avait été déplacé et un de 5 litres a été volé.

Le 9 mars 2018, le Lieutenant Pascal BAILLY, Chef du CIS du FINAGE a déposé plainte au nom du service.

3- Contentieux relatif à une restitution d'effets par un sapeur-pompier volontaire

Le 6 septembre, Monsieur Jimmy ACQUISTAPACE a donné sa démission en tant que sapeur-pompier volontaire affecté au CIS de MOREZ.

Par la suite, il a été constaté qu'un casque et deux polos n'étaient plus présents dans le casier du sapeur-pompier volontaire.

Un titre de recettes d'un montant de 413.81 euros a donc été émis à son encontre.

Monsieur ACQUISTAPACE a, par courrier R/AR, exercé un recours gracieux le 25 mars 2018 et déposé un recours devant le Tribunal Administratif de BESANCON.

Par courrier R/AR du 7 mai 2018, le SDIS a décidé de faire droit au recours gracieux.

En conséquence, Monsieur ACQUISTAPACE se désisterait auprès du Tribunal Administratif, toutefois le SDIS a répondu à la requête transmise par le tribunal en précisant qu'il avait fait droit au recours gracieux.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser :

- ***pour les deux premières affaires, à ester en justice devant les juridictions judiciaires, en première instance et si nécessaire à un autre degré et à procéder à la constitution de partie civile à l'encontre du ou des auteurs dès qu'ils seront identifiés***
- ***pour la troisième affaire, de valider la réponse faite à la requête du Tribunal Administratif.***

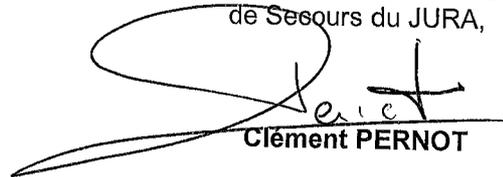
DECISION N° B 2018-15 DU 25 JUIN 2018

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise son Président :

- dans les affaires 1 et 2 : à ester en justice devant les juridictions judiciaires, en première instance et si nécessaire à un autre degré, et à procéder à la constitution de partie civile à l'encontre du ou des auteurs dès qu'ils seront identifiés ;
- dans l'affaire 3 : valide la réponse faite à la requête du Tribunal Administratif.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 26 JUIN 2018
Affiché le 26 JUIN 2018
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 2^{ème} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT